

UR- CAN INC.  
 3325 North Service Road, Unit 104  
 Burlington, ON, L7N 3G2  
 Canada  
 905-631-7887

PRODUIT: OnGuard PerM 50 425g (PCP 35607)

CODE: AD-190018

## SECTION 01: IDENTIFICATION

Identité du produit..... OnGuard PerM 50 425g (PCP 35607)  
 Numéro del produit..... AD-190018  
 Fabricant..... Empack Spraytech Inc.  
 Numéro de téléphone d'urgence 24 heures CANUTEC : 1-613-996-6666.  
 Utilisation recommandée..... Pulvérisation d'insecticide.

## SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS



Éléments d'étiquetage :	
Mention d'avertissement.....	DANGER.
Classification des dangers :	
Dangers physiques.....	Gaz sous pression - gaz liquéfié . Aérosols - catégorie 2.
Dangers pour la santé.....	Lésion/Irritation - catégorie 2 a. Sensibilisation de la peau - catégorie 1. Cancérogénicité - Catégorie 1B. Danger par aspiration - catégorie 1. H223:Aérosol inflammable. H229:Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur (2). H319:Provoque une sévère irritation des yeux. H317:Peut provoquer une allergie cutanée. H350:Peut provoquer le cancer. H304:Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Mention de danger.....	P210:Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer . P211:Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251:Ne pas percer ni brûler, même après usage. P203: Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant utilisation.. P280:Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P264+P265 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux. P272:Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P261:Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P305+P351+P338:EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P317:Si l'irritation des yeux persiste: Demander une aide médicale. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333 P317: En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée: Obtenez de l'aide médicale. P362+P364:Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P321:Traitement spécifique voir section 4 sur cette fiche. P318: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, demander une aide médicale.. P301+P316: EN CAS D'INGESTION: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.. P331:NE PAS faire vomir. P410+P412:Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P405: Garder sous clef. P501:Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale. Utiliser seulement comme dirigée. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.
Conseils de prudence:	
Prévention.....	
Intervention.....	
Stockage.....	
Élimination.....	
Danger (s) non classé (HNOC).....	

## SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE ET LES SYNONYMES	# CAS	% POIDS
Isobutane	75-28-5	10-30
Propane	74-98-6	1-5
Perméthrine	52645-53-1	0,50
Distillats de pétrole (naphta hydrotraité lourds)	64742-48-9	5-10

PRODUIT: OnGuard PerM 50 425g (PCP 35607)

CODE: AD-190018

**SECTION 04: PREMIERS SOINS**

Inhalation.....	Aucun effet spécifique a été signalé. Fournir de l'air frais si aucune irritation persiste.
Contact avec les yeux.....	Vérifier et enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, garder les paupières ouvertes. Consulter un médecin en cas de toute irritation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau.....	Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant des réutiliser. Laver soigneusement à l'eau tiède savonneuse.
Ingestion.....	Pas susceptibles d'être ingérés. Si se produit, ne donnent rien par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir, consulter un médecin. Obtenir des conseils médicaux.
Symptômes/effets plus importants, aigus et retardés	Contact direct avec les yeux peut causer une irritation oculaire temporaire.
Indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire	Fournir des mesures générales de soutien et le traiter selon les symptômes. Donner de l'oxygène en cas d'essoufflement. Réchauffer la victime. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

D'extinction approprié.....	Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard.
D'extinction inappropriés.....	Aucun en particulier.
Dangers particuliers découlant de la substance chimique	Contenu sous pression. Contenants sous pression pouvant exploser lorsqu'ils sont exposés à la chaleur ou de flamme.
Équipement spécial de protection et précautions pour les pompiers	Pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard y compris manteau ignifuge, casque avec l'eau pour éviter l'accumulation de pression de vapeur vers le haut. Recueillir des contaminants d'extinction eau séparément. Cela ne doit pas être évacué dans des drains. Supprimer récipients intacts de la zone de danger immédiat, s'il est sûr de faire.
Risques d'incendie général.....	Non inflammable.

**SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate ; éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection et éloigner les personnes non protégées. Utiliser une protection respiratoire contre les effets de la poussière.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	Contenir le déversement et ensuite collecter avec un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, la vermiculite) et le placer dans le récipient pour élimination conformément aux règlements locaux et nationaux (voir section 13). Éliminer toutes les sources d'inflammation (non fumeur, des fusées, des étincelles ou des flammes dans la région immédiate). Gardez les matériaux combustibles (bois, papier, pétrole, etc.) de matière déversée.
Précautions environnementales.....	Garder hors de drains, égouts, fossés et cours d'eau. Minimisez l'utilisation de l'eau pour éviter la contamination de l'environnement.

**SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE**

Précautions pour la manipulation.....	Laver soigneusement après manipulation . Récipient sous pression : ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Ne pas utiliser si le bouton du spray est manquant ou défectueux. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards de ce produit de pulvérisation. Contenu sous pression. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éloigner loin de la chaleur, les étincelles et des flammes.
Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des substances incompatibles. Ne pas stocker en plein soleil. Stocker à une température comprise entre 5° C (41° F) et 50°C(122°F).

**SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
Isobutane	Non disponible	1,000 ppm	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Propane	Non disponible	Non disponible	1,000 ppm	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Perméthrine	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Distillats de pétrole (naphtha hydrotraité lourds)	300 ppm	Non disponible	500 ppm (2,900 mg/m <sup>3</sup> )	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Contrôles d'ingénierie appropriés.....	L'évacuation par une ventilation locale est nécessaire pour maintenir le point d'utilisation ci-dessous sous la Valeur du Seuil de Limite si le personnel n'est pas protégé. Tous les équipements et les cylindres avant l'utilisation de la terre.					

Mesures de Protection individuelle :

PRODUIT: OnGuard PerM 50 425g (PCP 35607)

CODE: AD-190018

**SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Protection des yeux/visage.....	Éviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de protection dans le cas où le contact visuel est possible.
Protection de la peau.....	Normalement pas nécessaire.
Protection des voies respiratoires.....	Non nécessaire sur une base de court-terme ou si une ventilation aspirante est présente. Utiliser un respirateur approuvé NIOSH pour les urgences.
Risques thermiques.....	Aucune n'est connue.
Considérations d'hygiène générale.....	Lors de l'utilisation, pas manger, boire ou fumer. Respectez toujours les mesures d'hygiène personnelle, tels que lavage après avoir manipulé le matériel et avant de manger, boire ou fumer. Régulièrement laver les vêtements de travail et équipements de protection avant d'utiliser.

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique.....	Aérosol.
Apparence physique.....	Fine brume.
Odeur.....	Aucune donnée .
Seuil de l'odeur (ppm).....	Non disponible.
pH.....	Ne s'applique pas.
Pression de vapeur (lb/po <sup>2</sup> ).....	40-70.
Densité de vapeur (Air = 1).....	> 1.
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1)	Non disponible.
Point d'ébullition (° C).....	Ne s'applique pas.
Point de fusion/congélation (° C).....	Ne s'applique pas.
Teneur en COV.....	Aucune donnée.
Gravité spécifique .....	0,860-gamme 0, 890.
Solubilité dans l'eau.....	Soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammation .....	460. (Isobutane). (propérgol), ° C
Point d'éclair (° C), méthode.....	-82.8. (Isobutane).
Abaissé la limite d'explosivité (% , vol).....	1.8. (Isobutane).
Limite supérieure d'explosivité (% , vol).....	8.8. (Isobutane).

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité .....	Produit non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique.....	Stable à températures & pressions normales.
Possibilité de réactions dangereuses.....	Ne se produit pas.
Conditions à éviter.....	Évitez les sources de chaleur et la flamme et la charge électrostatique.
Matières incompatibles.....	Éviter d'entrer en contact avec des oxydants.
Produits de décomposition dangereux ....	Décomposition thermique et combustion peuvent produire du monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Products	

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
Isobutane	658 mg/L (Rat - 4 heures)	Non disponible
Propane	658 mg/L (Rat - 4 heures)	Non disponible
Perméthrine	Non disponible	1,000 mg/kg (Orale - Rat); >2,000 mg/kg (Peau - Lapin)
Distillats de pétrole (naphta hydrotraité lourds)	8500 mg/m <sup>3</sup> (Rat - 4heures)	5000 ppm (Orale - Rat)
Informations sur les Routes probables d'exposition :		
Voies de pénétration - Inhalation.....	Oui.	
Voies de pénétration - Skin & yeux.....	Oui.	
Voies de pénétration - Ingestion.....	Non.	
Voies de pénétration - Absorption par la ..	Non.	
peau		
Symptômes liés aux caractéristiques ..... physiques, chimiques et toxicologiques	Effets irritants.	
Toxicité aiguë.....	Pas d'effets significatifs connus.	
Corrosion/Irritation cutanée.....	Peut causer une irritation cutanée bénigne.	
Irritation oculaire/dommages oculaires ....	Contact direct avec les yeux peut causer une légère rougeur.	
graves		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée.....	L'inhalation peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales...	Aucune information n'est disponible, et aucun effet indésirable ne devrait.	

PRODUIT: OnGuard PerM 50 425g (PCP 35607)

CODE: AD-190018

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Cancérogénicité.....	Contient du benzène, qui est classé comme cancérogène par l'OSHA, l'IARC, le NTP et l'ACGIH.
Toxicité pour la reproduction.....	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.
STOT - exposition unique.....	Non classifié.
STOT - exposition répétée.....	Non classifié.
Danger par aspiration.....	Peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires.
Effets chroniques.....	Aucun effets chroniques à long terme sont connues ou prévues.
Données toxicologiques	
Inhalation CL50 Rat 4hrs (calculé en ..... mélange) :	~ 40 mg/L.
DL50 par voie orale-rats (calculé en ..... mélange) :	> 5 000 mg/kg.
DL50 par voie cutanée-lapin (calculé en .. mélange) :	> 2 000 mg/kg.

**SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité.....	Peut être dangereux pour l'environnement. Il n'existe aucune donnée sur le produit lui-même. Ne devraient pas être rejetées dans l'environnement.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ .....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Potentiel de bioaccumulation.....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Mobilité dans le sol.....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Autres effets nocifs.....	Aucune n'est connue.

**SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Méthodes d'élimination appropriées.....	DÉCHETS DE PESTICIDES : Pour plus d'informations sur l'élimination, veuillez lire et suivre les instructions d'élimination figurant sur l'étiquette du pesticide.
---	---

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

TMD (Canada - Road).....	UN1950, aérosols, classe 2.2, quant. Itée.
DOT (U.S. route).....	UN1950, aérosols, classe 2.2, quant. Itée., bien de consommation, ORM-D.
IMDG (International - Marine).....	UN1950, aérosols, classe 2.2, quant. Itée.
IATA (International Air).....	UN1950, aérosols, classe 2.2, quant. Itée.

**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Règlements de Canada :.....	B1 : Gaz inflammable. Ce produit est un produit de lutte antiparasitaire enregistré, réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (PMRA) de Santé Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (APPC). Les exigences d'étiquetage selon la PCPA diffèrent des critères de classification GHS utilisés dans cette fiche de données de sécurité. L'étiquette approuvée du produit est le document principal pour la sécurité, l'utilisation et la manipulation. Lisez toujours et suivez l'étiquette approuvée avant d'utiliser ou de manipuler ce produit.
Réglementation canadienne sur les pesticides	

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Clause de non-responsabilité.....	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes selon nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération sécuritaires, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. L'information concerne uniquement le matériel spécifique désigné et peut ne pas être valide pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte. L'utilisateur est responsable de s'assurer que le produit est adapté à son usage particulier et de respecter l'étiquette approuvée par la PMRA.
Abréviations.....	ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists ; CAS: Chemical Abstract Service ; NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health, OSHA : Occupational Safety and Health Administration - États-Unis ; TSCA : Toxic Substances contrôlent Act 1976-USA ; PEL : Limite d'exposition permise ; REL : Recommandé limite d'exposition ; VLE : Valeur limite ; COV : Teneur organique Volatile ; SIMDUT : Système d'Information au travail matières dangereuses STOT : toxicité pour certains organes cibles.
Préparé par .....	Affairs Regulatory
Version Révisée .....	2026-01-30